



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Le 22 février 2016 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, BIGOT Lydia, MEHL Mireille, Virginie VAUTARET SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, BIGOT Yannick.

Absents représentés : Mr Jordane MASUREL a donné pouvoir à Mme Lydia BIGOT

Absents excusés : Mme Aurélie CORTINOVIS, Mr Bernard HAISMANN

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Prend connaissance des décisions prises entre le 19 janvier 2016 et le 22 février 2016

Autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations familiales définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'ALSH et de l'aide spécifique des rythmes éducatifs.

Maintient le tarif du temps d'activités périscolaires à 1 € pour 1 heure d'activités, 3 jours par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Décide d'adopter la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme relative à la suppression de l'emplacement réservé n°5. Le dossier de modification simplifiée adoptée est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

Autorise l'ouverture anticipée de crédits sur le budget général et le budget assainissement, en dépenses d'investissement, pour l'exercice 2016

Prend connaissance du projet d'aménagement d'un village Seniors par la SEMCODA sur un lot de la zone de pré du pont ; propriété de la communauté de communes Bugéy Sud.

L'aménagement comprendrait 4 T2 et 4 T4. Une révision simplifiée du PLU est nécessaire pour modifier la zone actuellement en 1AUX.

Prend connaissance des plans de l'architecte (intérieur et extérieur) des matériaux qui pourraient être utilisés et des différents modes de chauffage possible :

Chaudière à granules avec une climatisation pour l'été.

Une pompe à chaleur réversible : étude en cours par le bureau des fluides pour le coût de l'installation, l'entretien et la maintenance. Le permis de construire pourra être déposé en avril.

Prend connaissance de la recomposition obligatoire du conseil communautaire de 65 membres à 55 suite à l'intégration de la commune nouvelle de Groslée-Saint Benoît à la communauté de communes Bugéy Sud. La commune de Brens n'aurait plus que 1 délégué. Le conseil communautaire demande de surseoir à la nécessité de recomposer le conseil communautaire jusqu'à la fin du présent mandat.

Prend connaissance du jugement rendu le 4 février 2016 par le tribunal correctionnel de Bourg en Bresse relatif à l'exécution de travaux non prévus par un permis de construire sur le bâtiment de la laiterie. Le prévenu a été déclaré coupable des faits qui lui sont reprochés.

Le conseil municipal refuse toute régularisation et décide, en cas de poursuite de cette affaire, de désigner un avocat pour représenter la commune.

Prend connaissance que suite à l'assemblée du SIVOM du 18 novembre 2015 relative à l'évolution du mode de collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire le sivom a lancé les appels d'offre pour la fourniture, l'implantation et la mise en place des conteneurs semi-enterrés et l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères. Chaque commune devra étudier la désignation des emplacements et déposer un dossier avant le 15 septembre.

11 emplacements sont à définir sur la commune.

Prend connaissance de la proposition de la municipalité de Virignin qui souhaite organiser une réunion avec les maires et adjoints des communes de Brens, Peyrieu et Virignin pour étudier un éventuel regroupement dans le cadre des communes nouvelles

Désigne Yannick BIGOT, référent à la communauté de communes pour les journées du patrimoine prévues en septembre 2016.

Décide de créer une commission « jeunesse et sport » pour étudier l'éventuelle installation d'un City Stade.

Le Maire,

Jean-Marc PAITA

